



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

organisation

Question écrite n° 61850

Texte de la question

M. Patrick Balkany appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les recommandations du rapport préparé par M. Bernard Larroutou au sujet du patrimoine immobilier universitaire parisien. Ledit rapport, qui lui a été remis le 6 octobre 2009, préconise en sa sixième recommandation de créer à titre transitoire un établissement public d'aménagement universitaire de la région Île-de-France. La durée d'existence de cet établissement qui réalisera les investissements immobiliers interuniversitaires est pour l'heure envisagée à une dizaine d'année. Par ailleurs, la septième recommandation préconise le renforcement de la coordination entre les académies d'Île-de-France avec la création d'un service inter-académique, placé sous la responsabilité du recteur de Paris. Se félicitant de sa détermination à doter la région capitale de véritables pôles universitaires, il lui demande de bien vouloir lui indiquer sous quelles échéances ces établissements pourraient voir le jour ainsi que de lui préciser l'étendue de leur compétence.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Balkany](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61850

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 2009, page 10098

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)